

Révision des pratiques de l'ELBP

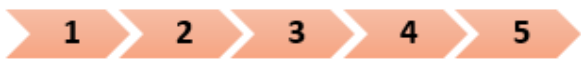
Autoévaluation *annuelle* de l'instructeur des normes de pratique en classe

Année :

Instructions :

Les instructeurs ELBP doivent compléter les normes d'autoévaluation 1 à 6, ainsi que le plan d'action. « L'Autoévaluation annuelle de l'instructeur des normes de pratique en classe » vise à vous faciliter une autoréflexion et un établissement des objectifs pour votre croissance professionnelle personnelle, ainsi qu'à vous fournir une opportunité de discuter avec vos collègues à votre site. Sauvegardez ce document dans vos dossiers et préparez le Plan d'action pour en discuter lors de vos réunions sur les normes de pratique en classe (réunion entre pairs). Vous devrez aussi soumettre une copie de votre Plan d'action à votre administrateur de programme.

L'échelle d'autoévaluation pour ce document est la suivante :

1 = Not yet a part of our program practice		5= A consistent part of our program practice
		

*1 = Pas encore une partie de notre pratique de programme/ 5 = Fait partie intégrante de notre pratique de programme

Autoévaluation de l'instructeur des normes de pratique en classe

Norme 1 : La planification de l'enseignement et l'évaluation se fondent sur les besoins et les objectifs définis par les apprenants.	Entrez la note d'autoévaluation (Échelle de 1 à 5) :
a. Mes apprenants participent à l'analyse des besoins pour cerner et hiérarchiser les situations sociales (thèmes) et/ou les sujets qu'ils veulent/doivent communiquer dans le contexte de la communauté et dans le cadre du travail ou de l'école.	
b. Je m'assure que l'outil et le processus d'analyse des besoins sont appropriés aux niveaux NCLC de mes apprenants (par exemple, aux niveaux inférieurs, cela peut inclure une analyse des besoins comportant des images).	
c. Je partage les résultats des analyses de besoins avec mes apprenants.	
d. J'aide mes apprenants à définir un ou plusieurs objectifs spécifiques d'apprentissage linguistique précis, selon leurs besoins pour qu'ils soient capables de les atteindre, que ce soit au travail, à l'école ou dans le contexte de la communauté et ce, pendant la période de référence couvrant le rapport.	
e. Les objectifs d'apprentissage linguistique sont revus au fil du temps ou pendant les rencontres d'étapes pour une mise à jour, au besoin	

Norme 2 : L'évaluation est harmonisée aux NCLC et vise une grande variété de tâches permettant aux apprenants de démontrer leurs compétences en français.	Entrez la note d'autoévaluation (Échelle de 1 à 5) :
a. Mes tâches d'évaluation sont liées aux modules d'enseignement que j'ai planifiés et sont basées sur les besoins identifiés par l'apprenant.	
b. Mes tâches d'évaluation et mes activités de mise en pratique des compétences sont adaptées aux niveaux NCLC de mes apprenants et les instructions sont fournies dans un langage adapté aux apprenants.	
c. Mes critères d'évaluation sont appropriés à chaque tâche et sont clairement indiqués sur les tâches d'évaluation. Les critères d'évaluation sont tirés du document NCLC (Indicateurs de performance, Compétences langagières et Domaines de compétence). D'autres critères peuvent être ajoutés qui sont spécifiques à la tâche et conformes aux attentes du niveau NCLC.	
d. Dans les tâches d'évaluation des habilités réceptives (compréhension orale et compréhension écrite), je m'assure que les questions/réponses requises se rapportent aux critères d'évaluation que j'ai sélectionnés.	
e. J'indique clairement sur la tâche d'évaluation ce qui sera considéré comme une <i>performance satisfaisante</i> (performance qui démontre que l'apprenant répond aux critères de succès).	
f. Je conçois, j'exécute et j'identifie des stratégies pour assurer la validité des tâches d'évaluation dans différents environnements d'apprentissage (Voir les ressources additionnelles de l'ELBP).	
g. Je m'assure que les apprenants comprennent qu'ils auront besoin d'environ 8 à 10 preuves par habileté dans leurs portfolios avant que les instructeurs puissent entreprendre une évaluation de progrès attribuer d'un niveau NCLC (Voir la Norme 5).	

Norme 3 : L'évaluation vise à améliorer l'apprentissage.	Entrez la note d'autoévaluation (Échelle de 1 à 5) :
a. Je présente les critères d'évaluation et de succès de la tâche dans un langage qui convient au niveau des apprenants avant qu'ils commencent la tâche d'évaluation.	
b. Je fournis aux apprenants une rétroaction orientée vers l'action, qui est précise et aide à progresser l'apprentissage.	
c. J'essaie de faire en sorte que les apprenants fassent quelque chose avec la rétroaction qu'ils reçoivent.	
d. J'encourage les apprenants à devenir des personnes-ressources les uns pour les autres (par exemple, entraide pour la correction, évaluation par les pairs).	
e. J'offre aux apprenants des occasions de s'autoévaluer en fonction des critères d'évaluation d'une manière qui convient au niveau des NCLC.	
f. J'encourage la réflexion sur l'apprentissage par des moyens qui conviennent au niveau ciblé.	

Norme 4 : Les apprenants participent au processus d'évaluation et aux discussions portant sur leurs progrès.	Entrez la note d'autoévaluation (Échelle de 1 à 5) :
a. Lorsque je porte des jugements sur les résultats d'apprentissage, je m'assure que les apprenants sont conscients des preuves que j'utiliserai et du processus pour porter des jugements.	
b. Je m'assure que les preuves d'apprentissage sont rangées dans le portfolio de façon systématique et organisée, afin de faciliter la consultation et la réflexion.	
c. Je tiens des rencontres d'étape avec chaque apprenant pour discuter de ses progrès et de son niveau (si le portfolio contient suffisamment de preuves).	

Norme 5 : L'évaluation en classe fournit suffisamment d'information pour attribuer des niveaux selon les NCLC.	Entrez la note d'autoévaluation (Échelle de 1 à 5) :
a. Au cours d'une période de référence, mes tâches de mise en pratique des compétences et d'évaluation visent autant de descripteurs de compétence clés que possible.	
b. Pour attribuer le niveau ciblé, je fonde ma décision sur des preuves suffisantes, soit 8 à 10 preuves par habileté (combinaison de tâches de mise en pratique des compétences et de tâches d'évaluation, mais pas d'activités de développement des compétences), qui montrent ce que l'apprenant peut faire dans les compétences liées à une variété de contextes sociaux.	
c. À la fin de la période de référence, je passe en revue les pièces du portfolio pour évaluer les progrès et vérifier si le niveau ciblé a été atteint.	
d. Je remplis un rapport de progrès (conformément aux Lignes directrices pour la mise en œuvre de l'ELBP actuelles) pour tous les apprenants qui ont suivi un nombre suffisant d'heures de cours et dont le portfolio contient assez de preuves pour évaluer les progrès et le niveau.	

Norme 6 : Les instructeurs perfectionnent leurs pratiques d'évaluation au moyen d'une variété d'activités professionnelles, dont la réflexion sur les expériences et la discussion entre collègues.	Entrez la note d'autoévaluation (Échelle de 1 à 5) :
a. Je participe à des activités de perfectionnement professionnel pour rester au fait des dernières pratiques exemplaires en matière d'enseignement et d'évaluation.	
b. Si possible, je participe à des discussions sur le travail des apprenants avec des collègues afin d'harmoniser mes jugements sur les niveaux des NCLC.	

Mon Plan d'action :

Introductions : Apportez votre Plan d'action à votre Réunion du site sur les normes de pratique en classe (réunion entre pairs) et soumettez une copie à l'administration de votre programme.

Identifiez un ou deux aspects de votre pratique ELBP qui fonctionnent bien et que vous pourriez partager avec les autres.

Choisissez une ou deux choses sur lesquelles vous allez travailler pour améliorer votre pratique ELBP. Identifiez ce que vous voulez améliorer, l'action que vous allez entreprendre et indiquez un calendrier.